



Rémunération salariale du 8mai

Par **sandrine**, le **07/06/2012** à **11:54**

Bonjour,

Je suis adjointe responsable d'une boutique de chaussures située a Rouen.
Depuis 3 mois j'ai effectué 5 h de travail le 8 mai et mes heures de travail en jour férié n'apparaissent pas sur mon bulletin de salaire. J'ai perçu mon salaire habituel est ce normal ?

Merci de me renseigner.

Cordialement.